Accord de partenariat et de coopération UE-Thaïlande

2022/0252M(NLE) - 25/05/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'Andrey KOVATCHEV (PPE, BG) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération (APC) entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume de Thaïlande, d'autre part.

Engagement de l'UE dans la région indo-pacifique

La région indo-pacifique compte de plus en plus de partenaires importants pour l'Union en matière de politique, de commerce et de sécurité, dont la Thaïlande. Une région indo-pacifique libre, connectée et stable, fondée sur des règles et le respect du droit international, conformément aux principes et aux normes européens, est hautement souhaitable pour la sécurité et les intérêts de l'UE.

La reprise des négociations sur l'APC s'est achevée le 11 juin 2022 dans le but d'établir un partenariat moderne, large et mutuellement bénéfique, fondé sur des intérêts et des principes communs.

Les négociations entre l'UE et la Thaïlande sur un accord bilatéral de libre-échange (ALE) ont débuté en 2013, mais l'UE les a suspendues en 2014. L'UE et la Thaïlande ont relancé les négociations le 15 mars 2023.

Le rapport réaffirme l'importance politique de relations bilatérales fortes, fondées sur des valeurs et des principes communs, entre l'ASEAN et l'UE en général, et entre la Thaïlande et l'UE en particulier. Il demande une nouvelle fois la mise en œuvre rapide de la stratégie «Global Gateway» de l'Union en coordination avec la stratégie indo-pacifique et salue l'annonce d'une enveloppe financière de 10 milliards d'euros pour accélérer les investissements dans les infrastructures des pays de l'ASEAN dans le but de construire un nouveau partenariat économiquement durable, en particulier en ce qui concerne la transition verte et la connectivité durable.

APC UE-Thaïlande

Les députés se sont félicités de la conclusion de l'APC, qui fournira un cadre juridique pour renforcer les relations politiques et économiques bilatérales de longue date et la collaboration sur des questions d'intérêt mondial, et qui représente une étape importante vers le renforcement du rôle de l'UE dans la région indo-pacifique. Ils espèrent que la conclusion de l'APC donnera une forte impulsion au renforcement de la coopération entre l'UE et la Thaïlande, dans l'intérêt de tous les citoyens, résidents, entreprises et autres parties prenantes de l'UE et de la Thaïlande. Le rapport demande que tous les citoyens de l'UE puissent se rendre en Thaïlande **sans visa** et soutient la mise en place d'un régime d'exemption de visa pour les citoyens thaïlandais se rendant dans l'UE.

Les députés ont souligné l'objectif commun des parties de renforcer la réponse mondiale au changement climatique et à son impact et de renforcer la coopération sur les politiques visant à atténuer le changement climatique conformément à l'Accord de Paris.

Le rapport souligne que la Thaïlande est confrontée à une **dégradation croissante de l'environnement** dans de nombreuses régions, notamment la perte de biodiversité et le déclin des populations d'animaux sauvages, la déforestation, la désertification, la pénurie d'eau et la pollution de l'air et de l'eau. La coopération est nécessaire pour relever ces défis.

En outre, les députés ont estimé que l'UE devrait maintenir son enagement en faveur d'une **pêche durable** dans l'Indo-Pacifique et renforcer sa coopération avec la Thaïlande dans la lutte contre la surpêche, la surcapacité et la pêche INN dans l'Indo-Pacifique. La Commission est invitée à inclure les conserves de poisson et de fruits de mer dans la catégorie des «produits sensibles» aux fins d'éventuelles négociations commerciales avec la Thaïlande.

Les autorités thaïlandaises sont invitées à :

- respecter le rôle des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des défenseurs de la démocratie, des militants de la société civile, des journalistes et autres, afin de garantir la liberté d'expression et de réunion;

- mettre immédiatement un terme aux déportations **des Rohingyas, des Ouïghours** et des autres demandeurs d'asile, qui constituent une violation flagrante des obligations internationales fondamentales qui lient la Thaïlande, en particulier le principe de non-refoulement;

- prendre des mesures concrètes en vue de l'abolition de la peine de mort.